



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2024-081

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2024

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2024-04-05-00002 - Décision portant délégation de signature du responsable du Service de Gestion Comptable (SCG) de St Maixent l'Ecole.

DDFIP79 1-4-24 (2 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2024-04-05-00002

Décision portant délégation de signature du responsable du Service de Gestion Comptable (SCG) de St Maixent l'Ecole. DDFIP79 1-4-24

Saint-Maixent l'Ecole, le 02/04/2024

**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**
Service de Gestion Comptable de Saint-Maixent l'Ecole

Téléphone : 05-49-76-13-07
Courriel : sgc.@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Bernadette GOUGNARD
bernadette.gougnard@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05-49-76-21-05

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(annule et remplace la décision n° 79-2021-142 publiée le 8 septembre 2021)

Le comptable public par intérim, responsable du Service de gestion comptable de Saint-Maixent-L'Ecole,

Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques, et notamment son article 16,

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée:

- à **Mme PROUX Stéphanie, inspectrice des Finances Publiques**, adjointe du comptable du SGC de Saint-Maixent-L'Ecole,

- à **Mme ANDRIAMANANIVO Mialivola, inspectrice des Finances Publiques**, adjointe du comptable du SGC de Saint-Maixent-L'Ecole,

- à **M. CAILLAUD José, contrôleur principal des Finances Publiques**,

- à **M. MOUZIN Raphaël, contrôleur principal des Finances Publiques**,

à l'effet de signer :

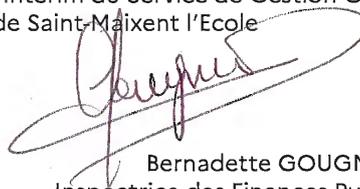
1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances,

2°) tous les actes d'administration et de gestion du service, ainsi que ceux nécessaires pour ester en justice.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A Saint-Maixent l'Ecole, le 2 avril 2024

Le responsable par intérim du Service de Gestion Comptable
de Saint-Maixent l'Ecole



Bernadette GOUGNARD
Inspectrice des Finances Publiques